

ASSISTANT.E DE VIE DEPENDANCE

ASSISTANT.E DE VIE AUX FAMILLES

Tout ce que vous devez savoir



Réunion d'information



INFO CALENDRIER

**PROCHAINE
SESSION
DE FORMATION :**

**DU 20 SEPTEMBRE
2021 AU 21 MARS
2022**

**À ASKORIA
RENNES**

LES METIERS

- L'Assistant.e de vie Dépendance et aux familles (ADVD/ADVDF) est un professionnel de l'aide à domicile.
- Il/elle accompagne les personnes fragilisées ou sensibles comme les jeunes enfants, les personnes malades, handicapées ou les personnes âgées pour faciliter leur vie quotidienne.
- Il/elle peut travailler au domicile des personnes mais aussi pour des collectivités territoriales privées ou publiques.
- Il/elle peut être salarié.e d'une association, d'un service ou à son propre compte.

LES AXES D'ACCOMPAGNEMENT

Les actes essentiels de la vie quotidienne

aide au lever, à l'alimentation,
à la douche, aux toilettes,
à l'habillage...



LES AXES D'ACCOMPAGNEMENT

Les activités de la vie quotidienne

les courses,
l'entretien du logement,
l'entretien du linge...



LES AXES D'ACCOMPAGNEMENT

Les activités de la vie sociale

animations,
aides à la mobilité,
prévention de l'isolement des personnes
aidées...etc.



TRAVAIL D'ÉQUIPE, PARTENARIATS ET RESEAUX

Les infirmiers.es libéral.es, le SSIAD...

Les professionnel.les paramédicaux, les médecins...

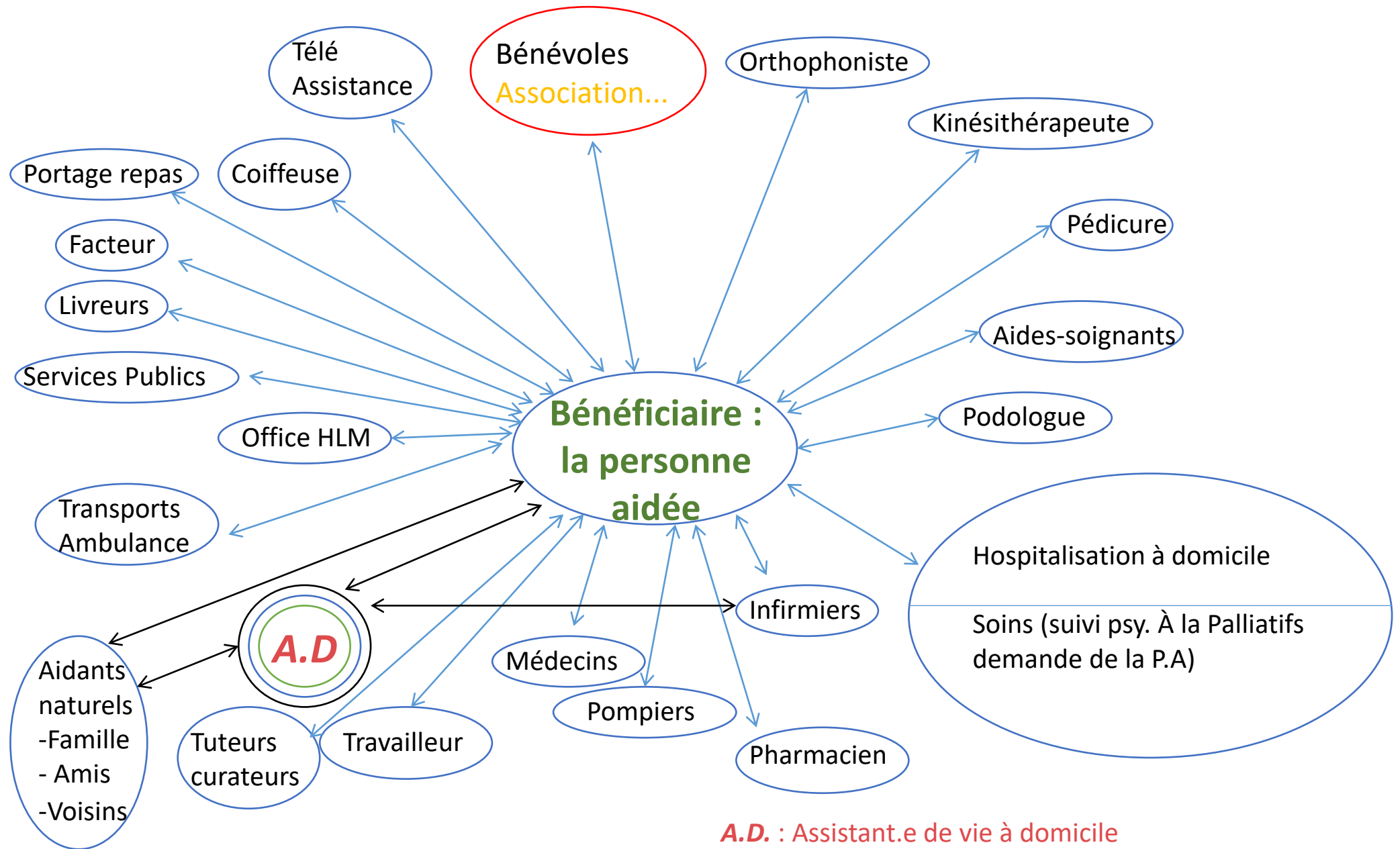
Les familles

Les professionnel.les sanitaires et médico-sociaux (Conseil départemental, organismes de tutelles, S.A.V.S.,...)



INDISPENSABLE POUR :

- Identifier les « signaux »/indicateurs d'évolution de la situation (positif et négatif) des personnes.
- Les transmettre pour apporter 1 réponse adaptée.





BON A SAVOIR

- **Un salaire équivalant au SMIC en début de carrière.**
- **L'assurance de trouver un emploi à la fin de la formation.**
- **Un secteur qui recrute.**
- **Des horaires souvent atypiques et décalés.**

LA FORMATION

Se former à son rythme

La formation est organisée de manière « souple » afin que chacun.e puisse se former à son rythme et certifier les deux titres de niveau V :

- **Assistante de vie aux Familles**
- **Assistante de vie Dépendances**

Le titre Assistante de Vie aux Familles peut être complétée par un Certificat Complémentaire de Spécialisation sur le Handicap.

Certifier les compétences acquises

- **Chaque titre est certifié par des Certificats de Compétences Professionnels** appelés CCP
- **Les CCP sont au nombre de 3.**
Chacun.e peut choisir d'effectuer un CCP ou plusieurs. L'obtention de chaque CCP + un entretien final valident le titre.
- **Chaque CCP est composé de plusieurs modules.**
- **Un module O** permet à chacun.e d'**être accompagné.e** dans sa formation, son parcours et son insertion professionnelle.

Les Certificats de Compétence Professionnelle

Module 0
ACCOMPAGNEMENT à la PROFESSIONALISATION et L'INSERTION
35h

CCP 1
ENTRETIEN DES LOCAUX ET
DU LINGE

56h

ADV F

CCP 2
ACCOMPAGNER LA PERSONNE DANS
LES ACTES ESSENTIELS DU
QUOTIDIEN

304,5h

CCS HANDICAP

105h

CCP3
RELAYER LES PARENTS DANS LA PRISE EN CHARGE
DES ENFANTS A DOMICILE

ADVD 101,5h

ADV F 66,5h

Se professionnalisation avec une formation en alternance

Le principe d'alternance signifie que le stagiaire en formation alterne des périodes de stages et des périodes de regroupements en centre de formation.

- Chaque CCP comprend des heures en centre de formation et des heures de formation pratique (dites en stage).

→ CCP 1 = 70 heures de stage (2 semaines)

→ CCP 2 = 140 heures de stage (4 semaines)

→ CCP 3

ADVD : 175 heures de stage (5 semaines)

ADVDF: 70 heures de stage (2 semaines)

CCS (si titre ADVDF validé): 70 heures de stage (2 semaines)

L'ADMISSION EN FORMATION

Qui peut entrer en formation ?

Toute personne majeure
qui le souhaite !

La formation est accessible en
voie initiale, cours d'emploi,
post-VAE, VAE, contrat de
professionnalisation,
reconversion professionnelle, ...



Comment s'inscrire ?

Il faut avant tout prendre contact avec [une conseillère d'ASKORIA.](#)

Par la suite, un **entretien de positionnement** aura lieu afin d'étudier votre parcours et de vous proposer une **formation adaptée et individualisée.**

Votre inscription se fera ensuite, avec l'accompagnement de votre conseillère ASKORIA.



Le financement de la formation ?

Le financement = les frais pédagogiques, le coût de la formation.

Pour chaque rentrée, vous pouvez bénéficier d'une place dite de « région », ce qui signifie que votre formation est financée par la région Bretagne. Il faut pour cela être éligible à certains critères comme être demandeur d'emploi depuis 1 an, etc.



- Il est aussi possible d'entrer en formation **en cours d'emploi**.
Il faut pour cela que l'employeur finance votre formation.
- Il est aussi possible d'entrer en formation **en contrat de professionnalisation**.
- Des financements sont également possibles par les organismes d'accompagnement de reconversions, les antennes PLIE, etc.
- ASKORIA étudie aussi les demandes de financements personnels.
- Pour tous ces financements, un calendrier individualisé et un devis vous seront transmis avant l'entrée en formation, par votre conseillère ASKORIA.





FINANCER SA FORMATION

A RETENIR

- Pendant la formation, vous avez soit le statut de salarié, soit le statut de stagiaire de la formation professionnelle.
- Si vous touchez l'ARE par pôle emploi, les métiers d'ADVD et ADVF sont des métiers dits « en tension », vous pourrez donc bénéficier de l'allocation de fin de formation.
- Vous pouvez prétendre à une bourse de la région Bretagne si vous n'avez aucun revenu, sous critères de ressources.

- L'accès à des **conférences et colloques professionnels** tout au long de l'année.
- La **participation des personnes concernées** à la formation par le biais de témoignages et/ou de cours dispensés.



- Un accès à un **fond documentaire régional**, à un **campus numérique**, à des **événements** organisés par les partenaires régionaux, ...

